EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-27

Nombre de Conseillers En exercice 9 Présent(s) 6 Absent(s) 3 Pouvoir(s) 0	Le **deux juin deux-mil vingt-cinq** à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. Date de convocation : 23 mai 2025 Date d'affichage 23 mai 2025 Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT. Absent(s) : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Loïc TARDY. Procuration(s) : - Secrétaire de séance : Laury CICLET
Vote Pour 6 Contre 0 Abstention 0	

Création d'emploi permanent à temps non complet Catégorie C - Cadre des adjoints techniques territoriaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant que les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant que en raison de l'augmentation de fréquentation de la cantine et afin d'assurer une meilleure qualité de service il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer à partir du **03 juin 2025**, 1 emploi permanent **d'agent de cantine** à temps non complet de **7/35ème sur les semaines scolaires** (soit environ 6/35ème annualisé**)** qui sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C **relevant des 3 grades du cadre des adjoints techniques territoriaux.**
En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique et la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET

Le Maire,
Christian VERMELLE

MAIRIE DE CLERMONT 74 Haute-Savoie